

Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2024 à 19h30

Étaient présents : M. PREVOST Jean-Jacques, Mme SCHNEIDER Laurence ; M. GAGNEPAIN Alain, M. BLANCHE Alan ; M. NETO FERREIRA Christophe ; M. HUNLEDE Yannick ; M. MOURGUES Hervé ; M. LEVESQUE Vincent.

Absents excusés représentés :

M. KOENIG Patrick représenté par M. PREVOST Jean-Jacques

Mme GABORIAUD Josiane représentée par M. GAGNEPAIN Alain

Mme COUTELLE Céline représentée par M. HUNLEDE Yannick

Mme SOUBROUILLARD représentée par M. NETO FERREIRA Christophe

Absents excusés, Mme ROSIER Cathy, Mme RAPICAULT Virginie, M. SEITA Philippe

Secrétaire de séance : M. BLANCHE Alan

La séance est ouverte à 19h37

1 – Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2024

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Mme COUTELLE a fait savoir à M. HUNLEDE qui la représente, qu'elle ne souhaite pas se prononcer sur l'approbation du compte rendu

M. LEVESQUE demande si Mme Céline SYLVERE (Démissionnaire du Conseil) a été remplacé. M. le Maire précise qu'effectivement c'est l'élu suivant du tableau qui remonte automatiquement. De ce fait, Mme RAPICAULT Virginie a été installé dès le lendemain de la démission de Mme SYLVERE auprès de la préfecture.

2- Subvention aux associations

Lors du vote du budget, il a été alloué 5000 € pour l'ensemble des associations. Dans le document préparatoire au Conseil, les montants indiqués sont ceux demandés par les associations elles-mêmes.

N'apparaissent dans le tableau que les associations ayant déposé une demande pour cette année.

Après discussions, le montant des subventions par association proposé au vote, est le suivant :

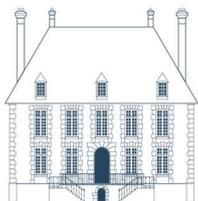
Nom de l'association	Montant de la demande
AMAP	250 €
L'Amicale Scolaire	1000 €
Latin Dancer	400 €

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Comité des Fêtes	1000 €
La Colleg'ial	250 €
L 'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Germain	150 €
Association départementale des anciens combattants	150 €
Aide à l'Insertion Professionnelle	150 €
Association départementale des lieutenants de Louveterie	400 €
Institut Curie	150 €
Tandem	150 €
La croix rouge française	300 €
AFM Téléthon	150 €
BMX Pumptrack	400 €

Il reste 100 € de budget pour une association qui sollicitera la commune avant la fin de l'année.

Pour : 12	Abstention : 0		Contre : 0
-----------	----------------	--	------------

3 – Ouverture des prestations Ados à partir de 10 ans

Lors du Conseil Municipal du 5 février dernier, il a été voté une tarification pour les sorties et événements organisés pour les ados de 12 à 17 ans.

Les jeunes collégiens (à partir de la 6^{ème}) sont demandeurs de ce types d'activités. Afin de pouvoir les intégrer lors de ces manifestations, il est demandé de reprendre une délibération élargissant la tranche d'âge de 12-17 à 10-17 ans.

Le montant de la participation des familles ne sera pas modifié.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

4- Ouverture des prestations Sport

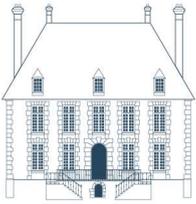
La création de temps sportifs pendant l'accueil périscolaire du soir, ayant rencontré un franc succès, il est proposé d'aller plus loin avec la création d'un accueil sportif les samedis matin.

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Il s'agit d'ouvrir des activités sportives aux enfants de 5 à 10 ans fréquentant l'école. L'inscription se fera via le portail famille et par période d'activité équivalent à un trimestre.

Les activités seront réalisées en fonction de la météo, soit dans la salle de motricité à l'étage du bâtiment Drouet, soit sur les équipements extérieurs (CityStade).

L'encadrant sportif est un animateur du centre de loisirs, détenteur d'un diplôme d'éducateur sportif, dont les heures à destination de cette activité ont été intégrées dans son annualisation.

M. LEVESQUE demande combien d'enfants pourront être accueillis, M. le Maire lui répond que ce type d'activité n'est pas encadré par les effectifs réglementaires. Par conséquent, l'encadrant pourrait accueillir des groupes de 20 – 25 enfants.

M. HUNLEDE précise que pour les familles qui ne souhaitent ou ne peuvent pas emmener leurs enfants sur une commune voisine c'est une bonne proposition, pour permettre au plus jeune d'avoir une activité sportive.

M. NETO-FERREIRA demande quel sera l'animateur. M. le Maire l'informe qu'il s'agit de M. COTTEREAU Rudy.

Pour : 11	Abstention : 1	Contre : 0
-----------	----------------	------------

5 – Tarification de la prestation sport

La création de temps sportifs les samedis matins, nécessitent l'enregistrement d'une tarification.

Ces recettes feront parties de la régie périscolaire.

Il est proposé la tarification suivante :

1 enfant : 30€/ trimestre

2 enfants : 45 €/ trimestre soit 15 € l'enfant supplémentaire

3 et plus 10 € de plus par enfant.

M. NETO FERREIRA demande si les prestations s'effectueraient également pendant les vacances scolaires.

M. le Maire précise qu'il s'agit de cycle hors période de vacances scolaires.

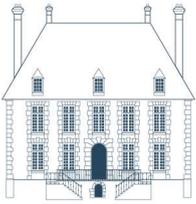
M. MOURGUES demande si un test a été effectué auprès des familles, Mme SCHNEIDER lui répond qu'un premier test a été effectué cette année avec des activités sportives à la place de l'accueil périscolaire du soir, et qu'il a fallu refuser des enfants par manque de places disponibles.

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Un sondage a été effectué auprès des familles pour le créneau du samedi matin, sondage dont les résultats étaient favorables.

Pour : 11	Abstention : 1	Contre : 0
-----------	----------------	------------

6 – Autorisation de remboursement de frais à Mme ROSIER Cathy, conseiller municipal

Dans le cadre de l'organisation de Coutevroult en fête par le CMJ, Mme Rosier à fait l'achat de sucreries à destination des jeunes présents.

Nécessitant un paiement en Carte Bleue, Mme ROSIER s'est retrouvée dans l'obligation d'avancer les frais, afin de lui permettre d'être remboursée, le conseil municipal doit autoriser le SGC Coulommiers à rembourser cet achat.

Il s'agit d'un remboursement à hauteur de 77, 84 €

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

7 - Dissolution du SICES de Crécy la Chapelle

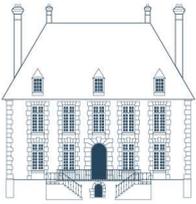
Monsieur le Préfet de Seine et Marne en date du 2 aout 2021 à demander la dissolution du SICES de Crécy la Chapelle, le 3 octobre 2022 la comptable du syndicat à réaliser l'état du passif et de l'actif.

La dernière année de fonctionnement du syndicat faisant état de participations acquittées des communes concernées remontant à 2012.

Le comité syndical a validé les critères de répartition entre les communes, il convient désormais de valider la clé de répartition.

Pour Coutevroult, la clé de répartition est fixée à 4.3 % ce qui correspond à 32 élèves en 2012, donc 4160 € au titre de l'actif et du passif. L'utilisation de la même clé de répartition a été utilisée pour les résultats d'investissement et de fonctionnement, soit 1302.13 € pour l'investissement et 1542.02 € pour le fonctionnement.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Informations diverses

- 🌀 M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition du local médical sera signé chez le notaire vendredi 4 octobre.
- 🌀 M. le Maire informe également le Conseil Municipal du renouvellement de la ligne de trésorerie pour 100 000 €. Ce renouvellement permettra de payer les factures du City et de l'aire de jeux dans l'attente du versement de la subvention du même montant.
- 🌀 Le Conseil est informé de la mise en place d'un centre d'examen du code de la route, pour les candidats libres dans la salle du conseil par le biais d'une convention de mise à disposition de salle avec Exacode.
- 🌀 Le 5 octobre prochain se tiendra la première réunion de quartier aux Jardins d'Alice. L'objectif est de faire le point avec les habitants sur les problématiques rencontrées dans leur quartier, notamment en matière de stationnement, en présence du Bureau d'étude Atelier Polis.
- 🌀 M. le Maire informe le Conseil Municipal du changement de prestataire pour la restauration scolaire depuis la rentrée. L'entreprise CONVIVIO a été retenu. Il informe que Mme SCHNEIDER et lui-même sont déjà venus déjeuner à la cantine, et qu'ils sont très satisfait de la qualité de la prestation. Par ailleurs, cette année, il y déjeunera avec certains membres de l'équipe, une fois par mois.

M. NETO FERREIRA demande s'il n'y a pas eu de soucis de réapprovisionnement à la cantine, M. Le Maire répond qu'il y a eu une erreur en interne de passage de commande sur une journée pour les menus végétariens qui ont dû être répartis, mais tous les enfants ont mangé à leur faim.

M. NETO précisait que sur le collège de Saint Germain il y a eu un souci d'approvisionnement depuis Melun et que les enfants ont mangés de la purée pendant plusieurs jours, d'où sa question.

M. le Maire répond que hormis l'erreur de commande, ne s'agissant pas du même prestataire que les collèges, les enfants n'ont pas subis ce désagrément.

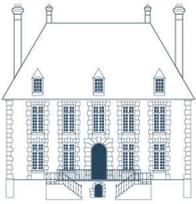
- 🌀 Le mini séjour de cet été c'est très bien passé.
- 🌀 Concernant les travaux d'été de l'école, l'ensemble des plinthes du bâtiment Drouet ont été changé, ainsi que d'autres petits travaux d'entretiens. Le copieur de l'école arrive en fin de vie et devra être remplacé l'année prochaine.
- 🌀 La journée des lauréats bac et brevet est fixée au 24 novembre.

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

- ☉ Une convention a été signée avec Axa pour proposer une nouvelle complémentaire santé principalement à destination des séniors. M. GAGNEPAIN regrette qu'il n'y ait eu que très peu de participants à la réunion d'information.
- ☉ M. le Maire fait une lecture d'un courrier envoyé le 27 septembre à l'attention du Préfet de Région Ile de France concernant la mise en œuvre de la future zone d'activité autour de Truffaut et lui rappeler ainsi les engagements de l'état.

La commune tiendra informée l'ensemble des administrés dès le retour du Préfet de région.

- ☉ M. le Maire rappelle également que la commune a engagé une action concernant la convention de participation auprès du collège de Saint Germain sur Morin. Pour rappel, lors de la convention initiale un montant plafond de 190 €/enfant a été fixé. Ce montant devait être revalorisé à la baisse au fur et à mesure de la montée en charge du collège et du remboursement de l'emprunt par Saint Germain pour les travaux des abords du collège.

La commune de Saint Germain a exigé, année après année, le montant plafond sans justificatif et sans réunion préalable.

M. le Maire avait déjà averti que la commune de Saint Germain avait emprunté plus que nécessaire. Il s'avère qu'après expertise judiciaire mandaté par le tribunal administratif, ce sont 152 000 € de trop qui ont été empruntés. Il apparaît également que des communes extérieures à la convention auraient également dû participer à hauteur du nombre d'enfants scolarisés dans ce collège.

Par conséquent, nous sommes dans l'attente du Tribunal Administratif pour un calcul au plus juste des sommes dues par la commune de Coutevroult à la Commune de Saint Germain. M. le Maire précise qu'il demandera à ce que les sommes diligentées pour les frais d'avocats soient incluses dans ce calcul.

- ☉ M. LEVESQUE demande quelles sont les nouvelles du camion. M. le Maire explique à quel point la situation est dramatique, depuis environ 1 an, le camion est bloqué chez le garagiste, et ce dernier malgré la procédure de litige engagée à son encontre, procède de la même façon avec l'expert. La commune pensait qu'en engageant une procédure avec sa protection juridique, le dénouement aurait pu être rapide. Malheureusement ça n'est pas le cas.

M. MOURGUES s'interroge sur le résultat de l'expertise qui a eu lieu à la fin du mois de mai, il est informé qu'à l'issue de celle-ci, le garage s'engageait à réparer le camion dans les meilleurs délais.

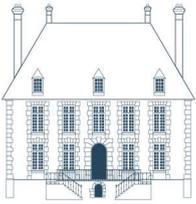
- ☉ Le Conseil est également informé que le Centre Technique a été cambriolé à la fin du mois d'Août, en plus de la détérioration de la porte, le vol d'un taille haie est à déplorer.
- ☉ M. le Maire informe également que l'ensemble des animateurs contractuels se sont vus proposer le renouvellement de leurs contrats, ils ont tous accepté sauf une. M le Maire rappelle que dans la fonction publique on ne peut négocier des congés supplémentaires ou des salaires complémentaires en dehors

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

des grilles existantes. Les agents de la restauration ont également été renouvelés. Ce service comporte 4 agents dont un agent qui est en longue maladie depuis 3 ans.

M. le Maire remercie également le Conseil d'avoir suivi la décision de l'entretien des espaces verts par un prestataire extérieur ce qui a permis de soulager et de simplifier certaines missions des services technique et ce plus particulièrement en l'absence de véhicule.

Le Conseil est informé des problèmes de santé de Mme LINO qui lui ont imposé un arrêt maladie de plus d'un mois jusqu'au 17/10. Une réflexion est menée sur l'organisation des services et notamment sur la définition des postes avec le recrutement d'un agent d'accueil ou l'éventualité de prolonger le contrat de Mme Magdeleine, si elle le souhaite, en poursuivant sur un mi-temps et ainsi, trouver un second mi-temps pour les autres missions.

Pour rappel, Mme Magdeleine est rentrée pour compenser le mi-temps thérapeutique de Mme Beurain (qui a quitté la collectivité depuis).

☉ M. LEVESQUE demande si la mairie compte faire quelque chose pour la porte dégradée du local fibre. Il lui est répondu que ce local n'appartient pas à la commune, et que cette dernière n'a pas les moyens d'agir, malgré des courriers et des réunions organisées avec les différents acteurs. Seul le déploiement de la vidéoprotection pourrait faire avancer les choses.

☉ M. MOURGUES souhaite savoir si les travaux d'élagage et d'abattage des arbres du parc sont terminés. Tous les arbres dangereux ou qui avaient une mauvaise croissance ont bien été abattus ou élagués. Une machine devant broyer les souches auraient dû être installée sur place, la météo des derniers jours ne l'a pas permis. Elle est prévue dès que la météo sera meilleure. Une réflexion est également en cours pour offrir le bois aux habitants.

L'aménagement du parc se fera dans un second temps.

M. LEVESQUE demande ce qu'il va advenir de la partie prévue pour le parking. M. le Maire répond que l'objectif est de préconfigurer le parking dès le versement des premiers PUP (Projet Urbain Partenarial).

☉ M. HUNLEDE souhaite savoir s'il y a besoin d'élus pour accompagner M. le Maire à la réunion au jardins d'Alice.

M. le Maire précise que bien entendu tous les élus sont les bienvenus et que par conséquent, il n'y aura pas de permanence mairie, puisqu'elle sera délocalisée aux Jardins d'Alice. M. LEVESQUE demande si une communication a été faite auprès des riverains. Un flyer est prêt et sera distribué le lendemain de ce conseil.

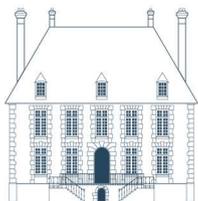
☉ M. HUNLEDE fait remonter au Conseil les retours positifs qu'il a eu concernant la création des trottoirs rue de la Brosse ainsi que la création du passage piéton entre la mairie et le City -Aire de jeux.

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

🔊 M. LEVESQUE désire savoir s'il est prévu un prochain journal municipal, M. le Maire espère aussi pouvoir accéder à cette demande, le journal étant un mode de communication utile à tous, et particulièrement au public non adepte des réseaux sociaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h 40.

Jean-Jacques PREVOST Maire	Laurence SCHNEIDER 1 ^{er} Adjoint	Alain GAGNEPAIN 2 ^{ème} Adjoint
Céline COUTTELLE 3 ^{ème} Adjoint Absente représentée	Patrick KOENIG Conseiller Municipal Absent représenté	Josiane GABORIAUD Conseillère Municipale Absente représentée
Alan BLANCHE Conseiller Municipal	Virginie RAPICAULT Conseillère Municipale Absente Excusée	Cathy ROSIER Conseillère Municipale Absente Excusée
Christophe NETO-FERREIRA Conseiller Municipal	Philippe SEITA Conseiller Municipal Absent Excusé	Yannick HUNLEDE Conseiller Municipal
Gabrielle SOUBROUILLARD Conseillère Municipale Absente représentée	Vincent LEVESQUE Conseiller Municipal	Hervé MOURGUES Conseiller Municipal